

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

Convention Accueil collectif de
mineurs avec l'association
Chemin Faisan pour l'année
2021

DCM n° 2021-008



Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le



ID : 013-211300652-20210126-DCM2021008-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présents : Alice ROGGIERO, Patrice BLANC, Audrey DALMASSO, Michel CAVIGNAUX, Muriel CHRETIEN, Jean-Pierre AYALA, Anais MOYA-PUGET, Jean-Pierre FRICKER, Jacqueline ROUX, Richard FREZE, Idalmis GREBAUX, Franck LIBERATO, Mohamed LASRI, Olivier BARBE, Marjorie RICAUD, Caroline ALLIBERT, Céline DARVES-BLANC, Henri JAUBERT, Jean-Luc AURELLIONNET, Magali LANCELIER, Christophe GOMARIZ, Grégory ALI-OGLOU

Absents avant donné procuration : Marie-Christine GENEST à Alice ROGGIERO

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Muriel CHRETIEN

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte à 18h30

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention avec l'association Chemin Faisan pour l'année 2021 joint à la note explicative de synthèse ;

Considérant la nécessité d'assurer la gestion des activités extrascolaires dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs organisé par la commune ;

Considérant la nécessité de signer une convention d'Accueil Collectif de Mineurs pour la gestion des activités extrascolaires dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs organisé par la commune pour une durée d'un an ;

Considérant que ce projet mentionne :

- 1 - L'objet de la convention,
- 2 - Durée de la convention,
- 3 - Présentation de l'action,
- 4 - Les engagements de l'association,
- 5 - Les engagements de la commune,
- 6 - Les engagements réciproques et résiliation,

Entendu l'exposé du rapporteur, Mme Dalmasso ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité, décide :

- D'adopter la convention accueil collectif de mineurs avec l'association Chemin Faisan pour l'année 2021
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alice ROGGIERO